

Budget voté 2002

Equipement, transports et logement. V. Tourisme

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie.....	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	15
Dépenses ordinaires	17
Dépenses en capital	67
III. Documents annexes	77
Crédits ouverts à titre non reconductible	79
Récapitulation générale des emplois budgétaires	81
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires	83
Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps.....	87
Présentation économique des dépenses.....	91
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	93

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		67.492.705
Titre III - Moyens des services		22.351.292
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité		12.466.639
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales		2.342.436
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		7.526.972
7ème partie - Dépenses diverses		15.245
Titre IV - Interventions publiques		45.141.413
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		45.141.413
Dépenses en capital	14.267.000	7.197.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	"	"
6ème partie - Equipement culturel et social	"	"
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	14.267.000	7.197.000
6ème partie - Equipement culturel et social	14.267.000	7.197.000
Total général	14.267.000	74.689.705

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
29 Politique du tourisme	22.351.292	45.141.413		7.197.000	74.689.705	321
Total général	22.351.292	45.141.413		7.197.000	74.689.705	321

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
1ère partie - Personnel. Rémunérations d'activité				
31-02			Indemnités et allocations diverses	1.020.505
	11	29	Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	173.813
	12	29	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	277.268
	21	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	408.561
	22	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	160.863
31-90			Rémunérations des personnels	11.190.531
	21	29	Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	1.371.880
	22	29	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	3.024.475
	31	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	567.135
	32	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	1.563.382
	33	29	Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	113.286
	40	29	Bureaux à l'étranger	4.550.373
31-96			Autres rémunérations	255.603
	10	29	Administration centrale	162.680
	21	29	Services déconcentrés	41.750
	30	29	Examen de guide interprète et conférencier	37.863
	60	29	Conseil national du tourisme	13.310
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales				
33-90			Cotisations sociales. Part de l'Etat	1.536.501
	11	29	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	252.041
	12	29	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	245.630
	21	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	249.180
	22	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	212.619
	23	29	Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	48.405
	30	29	Bureaux à l'étranger	528.626
33-91			Prestations sociales versées par l'Etat	665.685
	11	29	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	23.666
	12	29	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	74.293

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	21	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	50.384
	22	29	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	59.788
	23	29	Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	3.723
	30	29	Bureaux à l'étranger	453.831
33-92			Autres dépenses d'action sociale	140.250
	10	29	Aide aux mères	21.798
	20	29	Colonies de vacances et centres aérés	2.229
	30	29	Cantines	42.373
	40	29	Secours	1.155
	50	29	Sociétés de secours mutuel	22.356
	60	29	Associations	50.309
	70	29	Allocations aux enfants handicapés	30
			4ème partie - Matériel et fonctionnement des services	
34-98			Moyens de fonctionnement des services	7.526.972
	10	29	Administration centrale	6.032.972
	20	29	Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne	152.449
	30	29	Délégations régionales au tourisme	1.341.551
			7ème partie - Dépenses diverses	
37-91			Frais de justice et réparations civiles	15.245
	10	29	Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	15.245
			Titre IV - Interventions publiques	
			4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions	
44-01			Développement de l'économie touristique	45.141.413
	10	29	Observation économique	381.123
	21	29	Interventions stratégiques	7.975.953
	33	29	Développement territorial du tourisme: contrats de plan Etat-Régions	9.066.341
	34	29	Développement territorial du tourisme: autres opérations	352.174
	50	29	Promotion en France et à l'étranger: G.I.E. Maison de la France	27.365.822

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
-----------	----------	----------	-----------	-------------------------------	------------------------

Dépenses en capital

Titre V - Investissements exécutés par l'Etat

6ème partie - Equipement culturel et social

56-01			Etudes diverses et autres équipements	"	"
	10	29	Services d'études et d'aménagement touristique	"	"
	20	29	Fonds d'intervention touristique et contrats de plan Etat-Régions	"	"
	30	29	Autres études	"	"

Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

6ème partie - Equipement culturel et social

66-03			Développement territorial du tourisme	14.267.000	7.197.000
	10	29	Contrats de plan Etat-Régions	9.910.000	4.809.000
	20	29	Programmes d'aménagements touristiques	217.000	217.000
	30	29	Programme de consolidation des hébergements de tourisme social	4.140.000	2.171.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 31-02 : Indemnités et allocations diverses

Articles	Crédits
11 Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	173.813
12 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	277.268
21 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	408.561
22 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	160.863
Total pour le chapitre	1.020.505

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	173.813
64212	§10	Indemnités tenant à certaines fonctions Indemnités pour sujétions particulières des personnels des cabinets ministériels (décret n°2001-1148 du 5 décembre 2001)	"
64221	§21	Heures supplémentaires - personnel contractuel Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires	16.988
642232	§23	Indemnités forfaitaires - personnel contractuel de l'administration centrale Décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	70.189
64248	§30	Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus Décret n°50-196 du 6 février 1950	85.416
64486	§40	Indemnités exceptionnelles pour cessation progressive d'activité Ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982	"
642887	§87	Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	1.220
		Article 12 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	277.268
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	282.583
		<i>Ajustements :</i>	-5.315
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	-5.315
	§20	Indemnités pour travaux supplémentaires	
64221	§21	Indemnités horaires Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires	"
642231	§22	Indemnités forfaitaires indexées sur le point de la fonction publique <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°2002-62 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	98.147
			<i>110.263</i>
			<i>-12.116</i>
			110.263
64225	§25	Indemnités pour travaux supplémentaires des conducteurs d'automobile Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°72-176 du 6 mars 1972, décret n°73-500 du 25 mai 1973, arrêté du 31 décembre 1999, arrêté du 31 mai 2000	4.926
			4.926
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642381	§32	Indemnités forfaitaires de sujétions spéciales aux attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction à l'administration centrale Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	2.322
			2.322

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	<p>Décret n° 68-561 du 19 juin 1968. Arrêté du 21 juin 1968 modifié par l'arrêté du 31 décembre 1999.</p>	
642318	<p>§33 Indemnités pour responsabilité pécuniaire Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993</p>	332
	§40 Primes de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642418	<p>§41 Primes de rendement du personnel administratif Décret n°50-196 du 6 février 1950</p>	125.348
642421	§42 Primes de service et de rendement des attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction à l'administration centrale	4.632
64285	<p>§86 Indemnité d'administration et de technicité <i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements</i> Dépense annuelle détaillée en 3ème partie Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour</p>	41.561 <i>34.760</i> <i>6.801</i> 34.760
	Article 21 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	408.561
64284	<p>§10 Indemnités compensatoires pour frais de transport pour service en Corse (décret n° 89-251 du 20 avril 1989) Arrêté du 22 février 2001</p>	2.070
64222	<p>§20 Indemnités pour travaux supplémentaires - personnel contractuel des services déconcentrés Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour</p>	11.459
64218	<p>§30 Indemnités de fonction des chefs des services déconcentrés Décret n°91-191 du 21 février 1991. (dont provision pour revalorisation du régime indemnitaire des délégués régionaux au tourisme : 79.273)</p>	275.419
	§40 Indemnités pour sujétions spéciales	
642312	<p>§41 Indemnités pour responsabilité pécuniaire Décret n°92-681 du 20 juillet 1992 et arrêté du 28 mai 1993</p>	208
642887	§87 Indemnité exceptionnelle (décret n°97-215 du 10 mars 1997 modifié)	119.405
	Article 22 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	160.863
	<p><i>Dépense annuelle théorique</i> <i>Ajustements :</i> <i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i></p>	159.484 1.379 1.379
	§20 Indemnités pour travaux supplémentaires	
64222	<p>§21 Indemnités horaires Décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires</p>	"
64224	<p>§22 Indemnités forfaitaires <i>Dépense annuelle théorique</i></p>	29.814 29.983

Chapitre 31-02

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits	
	<i>Ajustements</i>	-169	
	Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	29.983	
	Décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour		
	§30	Indemnités pour sujétions spéciales	
642381	§31	Indemnités spécifiques de service des personnels de l'équipement	98.794
		Décret n° 2000-136 du 18 février 2000 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux fonctionnaires des corps de l'Équipement et arrêté du 18 février 2000.	
	§40	Prime de rendement, de productivité ou pour services rendus	
642411	§41	Prime de rendement du personnel technique	16.435
		Décret n°50-196 du 6 février 1950	
64285	§86	Indemnité d'administration et de technicité	15.820
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	14.272
		<i>Ajustements</i>	1.548
		Dépense annuelle détaillée en 3ème partie	14.272
		Décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 et arrêté du même jour	

Chapitre 31-02

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§		Dépense annuelle théorique
---	--	---

Article 12 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)

§ 22 Indemnités forfaitaires indexées sur le point de la fonction publique

Personnel administratif de l'administration centrale

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
1	Directeur d'administration centrale	6.669	6.669
3	Administrateurs civils hors classe	3.476	10.428
2	Administrateurs civils de 1ère classe	2.759	5.518
2	Administrateurs civils de 2ème classe	2.028	4.056
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	3.018	3.018
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	2.241	6.723
18	Attachés d'administration centrale	2.012	36.216
6	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	1.662	9.972
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	1.768	3.536
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	1.809	1.809
Total :			87.945

Agents contractuels du règlement intérieur national.

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
2	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	1.339,42	2.679
8	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	1.339,42	10.715
9	Agents contractuels de 1ère catégorie	991,53	8.924
Total :			22.318

§ 25 Indemnités pour travaux supplémentaires des conducteurs d'automobile

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
3	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	1.642,03	4.926
Total :			4.926

§ 32 Indemnités forfaitaires de sujétions spéciales aux attachés de l'I.N.S.E.E. en fonction à l'administration centrale

Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
3	Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	774,14	2.322
Total :			2.322

§ 86 Indemnité d'administration et de technicité

Chapitre 31-02

Éléments de calcul de la dépense annuelle théorique

§				Dépense annuelle théorique
	Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	7	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	549	3.843
	2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	659	1.318
	1	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	678	678
	27	Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	408	11.016
	29	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	433	12.557
	4	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	419	1.676
	9	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	408	3.672
		Total :		34.760

Article 22 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)

§ 22 Indemnités forfaitaires

Personnels administratifs

	Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	2	Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	1.006	2.012
		Total :		2.012

Agents contractuels du règlement intérieur national

	Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	6	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	1.339,42	8.037
	6	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	1.339,42	8.037
	12	Agents contractuels de 1ère catégorie	991,53	11.898
		Total :		27.972

§ 86 Indemnité d'administration et de technicité

	Effectifs	Désignation	Taux moyen	Total
	18	Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	408	7.344
	15	Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	433	6.495
	1	Dessinateur (échelle 4)	433	433
		Total :		14.272

Chapitre 31-02

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		749.852
Modifications des crédits		-299.391
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		450.461
Engagements à l'administration centrale	302.982	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		431.584
Crédit disponible en fin d'exercice		18.877

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		926.277
Modifications des crédits		-427.019
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		499.258
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		429.110
Crédit disponible en fin d'exercice		70.148

Chapitre 31-90 : Rémunérations des personnels

Articles		Crédits
21	Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	1.371.880
22	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	3.024.475
31	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	567.135
32	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	1.563.382
33	Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	113.286
40	Bureaux à l'étranger	4.550.373
	Total pour le chapitre	11.190.531

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 21 - Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	1.371.880
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.122.755</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>249.125</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>249.125</i>
6412	§10	Personnel titulaire - rémunérations principales	453.869
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>293.395</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>160.474</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 6 emplois détaillés en 3ème partie	293.395
64132	§20	Personnel contractuel - rémunérations principales	867.713
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>779.062</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>88.651</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 26 emplois détaillés en 3ème partie	779.062
644112	§81	Indemnités de résidence	42.904
64432	§90	Supplément familial de traitement	7.394
		Article 22 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	3.024.475
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>3.058.648</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-34.173</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-34.173</i>
6412	§10	Personnel titulaire - rémunérations principales	2.337.558
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>2.357.264</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-19.706</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 118 emplois détaillés en 3ème partie	2.357.264
64132	§20	Personnel contractuel - rémunérations principales	545.856
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>560.323</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-14.467</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 19 emplois détaillés en 3ème partie	560.323
644112	§81	Indemnités de résidence	85.088
64432	§90	Supplément familial de traitement	55.973
		Article 31 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	567.135
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>349.258</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>217.877</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>217.877</i>
6412	§10	Personnel titulaire - rémunérations principales	"
64132	§20	Personnel contractuel - rémunérations principales	536.416
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>318.539</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>217.877</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 9 emplois détaillés en 3ème partie	318.539
644112	§81	Indemnités de résidence	9.990

Chapitre 31-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
64432	§90	Supplément familial de traitement	20.729
		Article 32 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	1.563.382
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.594.808</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>-31.426</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>-31.426</i>
6412	§10	Personnel titulaire - rémunérations principales	805.337
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>817.519</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-12.182</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 45 emplois détaillés en 3ème partie	817.519
64132	§20	Personnel contractuel - rémunérations principales	713.866
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>733.110</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>-19.244</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 24 emplois détaillés en 3ème partie	733.110
644112	§81	Indemnités de résidence	15.624
64432	§90	Supplément familial de traitement	28.555
		Article 33 - Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	113.286
64198	§10	Personnel à statut spécifique - rémunérations	110.521
		Dépense annuelle correspondant aux 4 emplois détaillés en 3ème partie	110.521
644118	§81	Indemnités de résidence	1.093
64432	§90	Supplément familial de traitement	1.672
		Article 40 - Bureaux à l'étranger	4.550.373
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>4.038.231</i>
		<i>Ajustements :</i>	<i>512.142</i>
		<i>Ajustement pour tenir compte de la situation réelle des personnels</i>	<i>512.142</i>
64132	§20	Personnel contractuel. - Rémunérations principales	1.907.279
		<i>Dépense annuelle théorique</i>	<i>1.395.137</i>
		<i>Ajustements</i>	<i>512.142</i>
		Dépense annuelle correspondant aux 70 emplois détaillés en 3ème partie	1.395.137
644138	§81	Indemnités de résidence	2.643.094

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§		Dépense annuelle théorique
---	--	-----------------------------------

Article 21 - Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)

§ 10 Personnel titulaire - rémunérations principales

6 emplois : 293.395

Personnel d'inspection générale

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
5	Inspecteurs généraux du tourisme	1015-Gr.C	820-Gr.C		254.919
1	Inspecteur général adjoint du tourisme	801-1015	657-820	739	38.476
Total : 6					Total : 293.395

§ 20 Personnel contractuel - rémunérations principales

26 emplois : 779.062

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Agent contractuel	Gr.C	Gr.C		59.275
4	Chargés de mission de classe exceptionnelle	801-1015	657-820	739	153.890
5	Chargés de mission de 1ère classe	495-901	426-733	580	150.974
11	Chargés de mission de 2ème classe	379-780	348-641	495	283.467
4	Agents contractuels de 1ère catégorie	330-580	313-489	401	83.505
1	Chargé de mission	Gr.A	Gr.A		47.951
Total : 26					Total : 779.062

Article 22 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)

§ 10 Personnel titulaire - rémunérations principales

118 emplois : 2.357.264

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
<i>1 Personnel de direction</i>					<i>63.323</i>
1	Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E		63.323
<i>39 Personnel administratif supérieur</i>					<i>1.045.881</i>
3	Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B		130.143
2	Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	682	71.010
2	Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	498	51.852
1	Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	744	38.733
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	553	86.368
18	Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	495	463.855
1	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	445	23.167
2	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	420	43.731
7	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	376	137.022

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	3 <i>Personnel détaché de l'I.N.S.E.E.</i>				77.310
	3 Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	495	77.310
	56 <i>Personnel administratif d'exécution</i>				878.357
	27 Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	411.847
	29 Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	309	466.510
	16 <i>Personnel du service intérieur</i>				245.535
	4 Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	62.477
	9 Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	293	137.293
	3 Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	293	45.765
	3 <i>Personnel ouvrier</i>				46.858
	3 Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	300	46.858
	Total : 118				Total : 2.357.264

§ 20 Personnel contractuel - rémunérations principales

19 emplois :

560.323

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
2	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	758	78.923
8	Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	599	249.472
9	Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	495	231.928
	Total : 19				Total : 560.323

Article 31 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)

§ 20 Personnel contractuel - rémunérations principales

9 emplois :

318.539

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
1	Chargé de mission	Gr.B	Gr.B		52.558
2	Chargés de mission de 2ème classe	379-780	348-641	495	51.540
1	Agent contractuel de 1ère catégorie	330-580	313-489	401	20.877
3	Chargés de mission de classe exceptionnelle	801-1015	657-820	739	115.418
1	Chargé de mission	Gr.A	Gr.A		47.951
1	Chargé de mission de 1ère classe	495-901	426-733	580	30.195
	Total : 9				Total : 318.539

Article 32 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)

§ 10 Personnel titulaire - rémunérations principales

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§					Dépense annuelle théorique
	45 emplois :				817.519
Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
	<i>2 Personnel administratif supérieur</i>				<i>51.540</i>
	2 Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	379-780	348-641	495	51.540
	<i>33 Personnel administratif d'exécution</i>				<i>515.864</i>
	15 Adjointes administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	309	241.299
	18 Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	293	274.565
	<i>1 Architecte urbaniste</i>				<i>25.928</i>
	1 Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	498	25.928
	<i>5 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>				<i>133.961</i>
	1 Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	641	33.373
	4 Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	483	100.588
	<i>2 Personnel technique</i>				<i>51.856</i>
	2 Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	498	51.856
	<i>1 Technicien supérieur de l'équipement</i>				<i>22.282</i>
	1 Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	356-499	428	22.282
	<i>1 Dessinateur</i>				<i>16.088</i>
	1 Dessinateur (échelle 4)	259-382	266-351	309	16.088
	Total : 45				Total : 817.519

§ 20 Personnel contractuel - rémunérations principales

24 emplois : 733.110

Personnel contractuel du règlement intérieur national

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
	6 Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	758	236.769
	6 Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	599	187.104
	12 Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	495	309.237
	Total : 24				Total : 733.110

Article 33 - Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)

§ 10 Personnel à statut spécifique - rémunérations

4 emplois : 110.521

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles- lettres	Majorés ou échelles- lettres	Majorés moyens	
	1 Personnel à statut spécifique A	-	-		31.285

Chapitre 31-90

Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique (valeur du point d'indice majoré : 52,0638 €)

§			Dépense annuelle théorique
	3 Personnels à statut spécifique B	-	79.236
	Total : 4		Total : 110.521

Article 40 - Bureaux à l'étranger

§ 20 Personnel contractuel. - Rémunérations principales

70 emplois : 1.395.137

Personnel contractuel relevant du décret n° 69-697 du 18 juin 1969

Effectifs	Désignation	Indices			
		Bruts ou échelles-lettres	Majorés ou échelles-lettres	Majorés moyens	
9	Représentants généraux (catégorie 1A)	-	-		256.765
18	Représentants, représentants adjoints et agents principaux (catégorie 2A)	-	-		472.296
25	Adjoints, chefs d'agence, attachés et agents techniques supérieurs (catégorie 1B)	-	-		401.654
14	Chefs de groupe (catégorie 1C)	-	-		210.639
4	Secrétaires techniques et secrétaires comptables (catégorie 2C)	-	-		53.783
	Total : 70			Total :	1.395.137

Chapitre 31-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		10.292.641
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-4.561.842 "
Crédit disponible pour l'exercice		5.730.799
Engagements à l'administration centrale	3.565.422	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.637.236
Crédit disponible en fin d'exercice		93.563

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		10.374.070
Modifications des crédits <i>dont fonds de concours</i>		-4.120.951 "
Crédit disponible pour l'exercice		6.253.119
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.161.774
Crédit disponible en fin d'exercice		91.345

Chapitre 31-96 : Autres rémunérations

Articles	Crédits
10 Administration centrale	162.680
21 Services déconcentrés	41.750
30 Examen de guide interprète et conférencier	37.863
60 Conseil national du tourisme	13.310
Total pour le chapitre	255.603

Chapitre 31-96

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Administration centrale	162.680
64262	§50	Indemnités d'enseignement Décret n°56-585 du 12 juin 1956 modifié, arrêté du 17 juillet 1985	9.093
64133	§61	Contractuels rémunérés sur crédits répondant à un besoin occasionnel (loi n°84-16 du 11 janvier 1984).	"
64133	§62	Contractuels rémunérés sur crédits répondant à un besoin saisonnier (loi n°84-16 du 11 janvier 1984).	"
64278	§63	Vacations Décret n°75-252 et arrêté interministériel du 11 avril 1975 modifié	74.016
64482	§71	Indemnités de licenciement pour les agents en poste dans les bureaux à l'étranger Ordonnance n°84-198 du 21 mars 1984, arrêté du 18 février 1997	29.312
64483	§72	Indemnisation du chômage des agents non fonctionnaires de l'Etat Ordonnance n°84-198 du 21 mars 1984, arrêté du 18 février 1997	50.259
64282	§80	Personnels en disponibilité pour formation professionnelle	"
		Article 21 - Services déconcentrés	41.750
64133	§61	Contractuels rémunérés sur crédits répondant à un besoin occasionnel (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).	"
64133	§62	Contractuels rémunérés sur crédits répondant à un besoin saisonnier (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984).	"
64278	§63	Vacations Décret n°75-252 et arrêté interministériel du 11 avril 1975 modifié	30.394
64483	§70	Allocations de chômage Ordonnance n°84-198 du 21 mars 1984, arrêté du 18 février 1997	11.356
64282	§80	Personnels en disponibilité pour formation professionnelle	"
		Article 30 - Examen de guide interprète et conférencier	37.863
64278	§61	Vacations au titre de collaborations extérieures (personnel n'appartenant pas à la fonction publique) Décret n°75-252 du 11 avril 1975, arrêté du 17 février 1976	25.242
64278	§62	Vacations au titre de collaborations extérieures (personnel appartenant à la fonction publique) Décret n°75-252 du 11 avril 1975, arrêté du 17 février 1976	12.621
		Article 60 - Conseil national du tourisme	13.310
64272	§10	Indemnités au secrétaire général et aux rapporteurs près le conseil national du tourisme Décret n°89-472 du 6 juillet 1989, arrêté du 6 juillet 1989	13.310

Chapitre 31-96

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		255.603
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		255.603
Engagements à l'administration centrale	228.830	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		219.270
Crédit disponible en fin d'exercice		36.333

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		255.603
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		255.603
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		221.126
Crédit disponible en fin d'exercice		34.477

Chapitre 33-90 : Cotisations sociales. Part de l'Etat

Articles		Crédits
11	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	252.041
12	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	245.630
21	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	249.180
22	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	212.619
23	Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	48.405
30	Bureaux à l'étranger	528.626
	Total pour le chapitre	1.536.501

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	252.041
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	10.527
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	102.383
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	49.362
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	18.465
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	14.820
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	9.331
65115	§60	Taxe pour les transports	39.080
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	8.073
		Article 12 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	245.630
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	72.750
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	65.576
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	38.794
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	7.813
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	19.038
65115	§60	Taxe pour les transports	41.659
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	"
		Article 21 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	249.180
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	20.485
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	104.607
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	54.322

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	9.097
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	7.825
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	27.263
65115	§60	Taxe pour les transports	19.443
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	6.138
Article 22 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)			212.619
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	29.022
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	88.816
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	58.025
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	5.256
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	31.014
65115	§60	Taxe pour les transports	278
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	208
Article 23 - Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)			48.405
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	1.720
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	32.443
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	10.120
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	"
64632	§32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	"
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	3.999
65115	§60	Taxe pour les transports	"
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	123

Chapitre 33-90

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 30 - Bureaux à l'étranger	528.626
64618	§10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	181.461
64621	§21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	174.268
646221	§23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	91.682
646222	§24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	20.827
64658	§50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	58.287
63332	§70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	2.101

Chapitre 33-90

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-90 Cotisations sociales. Part de l'Etat

Récapitulation des cotisations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Sécurité sociale - Agents titulaires et ouvriers de l'Etat	315.965
§ 21	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance maladie sur la totalité du salaire	568.093
§ 23	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné	302.305
§ 24	Agents permanents non titulaires. - Cotisations d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire	61.458
§ 32	Sécurité sociale. - Ensemble des risques. - Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle	22.645
§ 50	Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective	148.932
§ 60	Taxe pour les transports	100.460
§ 70	Cotisations patronales versées au F.N.A.L. - Personnel non titulaire	16.643
Total :		1.536.501

§10 Sécurité sociale. Agents titulaires et ouvriers de l'Etat :

décret n°96-1165 du 26 décembre 1996, décret n°97-1249 du 29 décembre 1997 et articles D 712-38, D 712-40, D 712-41, D 712-54-1 du code de la sécurité sociale

§21 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance maladie sur la totalité du salaire :

article L 242-1, article R 242-1 et article D 242-3 du code de la sécurité sociale

§23 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur le salaire plafonné :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale et décret n°2001-1069 du 16 novembre 2001

§24 Agents permanents non titulaires. Cotisation d'assurance vieillesse sur la totalité du salaire :

articles L 242-1 et D 242-4 du code de la sécurité sociale

§32 Sécurité sociale. Ensemble des risques. Agents non titulaires employés à temps incomplet ou de manière occasionnelle :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et articles D 242-3, D 242-4, D 242-6-1 et D 242-7 du code de la sécurité sociale

§40 Sécurité sociale des personnels militaires :

articles D 713-15 et D 713-17 du code de la sécurité sociale

§50 Cotisations aux régimes de retraites complémentaires et organismes de prévoyance collective :

décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 et arrêté du 30 décembre 1991

§60 Taxe pour les transports :

loi n°92-1376 du 30 décembre 1992 (article 115-1 de la loi de finances pour 1993) et décret n°92-1463 du 31 décembre 1992

§70 Cotisations patronales versées au F.N.A.L. personnels non titulaires :

article L 834-1 du code de la sécurité sociale

§90 Affiliation rétroactive aux assurances sociales :

article L 65 du code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) et article D 173-16 du code de la sécurité sociale.

Chapitre 33-90

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		1.268.857
Modifications des crédits		-324.992
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		943.865
Engagements à l'administration centrale	383.580	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		792.674
Crédit disponible en fin d'exercice		151.191

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		1.490.668
Modifications des crédits		-503.053
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		987.615
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		787.262
Crédit disponible en fin d'exercice		200.353

Chapitre 33-91 : Prestations sociales versées par l'Etat

Articles		Crédits
11	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	23.666
12	Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	74.293
21	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	50.384
22	Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	59.788
23	Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)	3.723
30	Bureaux à l'étranger	453.831
	Total pour le chapitre	665.685

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 11 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)	23.666
64422	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	8.020
647115	§21	Allocation d'adoption	655
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	1.403
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	11.251
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	320
647118	§29	Allocation de soutien familial	267
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	1.750
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
		Article 12 - Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)	74.293
64422	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	18.643
647115	§21	Allocation d'adoption	1.429
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	7.152
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	3.400
647113	§25	Allocations familiales	36.712
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	255
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	3.576
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	3.126
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
Article 21 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)			50.384
64422	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	1.298
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	3.638
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	1.904
647113	§25	Allocations familiales	42.481
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	232
647118	§29	Allocation de soutien familial	441
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	390
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
Article 22 - Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)			59.788
64422	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	"
647115	§21	Allocation d'adoption	1.251
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	6.560
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	6.256
647113	§25	Allocations familiales	41.295
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	425
647118	§29	Allocation de soutien familial	704
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	3.297
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
Article 23 - Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)			3.723
64428	§10	Prise en charge des trajets domicile-travail	"
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	3.723

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	"
64276	§60	Contrôles médicaux obligatoires	"
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	"
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	"
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	"
Article 30 - Bureaux à l'étranger			453.831
647115	§21	Allocation d'adoption	"
647111	§22	Allocation pour jeune enfant	"
647117	§23	Allocation d'éducation spéciale	"
647116	§24	Complément familial	"
647113	§25	Allocations familiales	"
647114	§26	Allocation de parent isolé	"
647112	§27	Allocation parentale d'éducation	"
647119	§28	Allocation de rentrée scolaire	"
647118	§29	Allocation de soutien familial	"
647213	§31	Congés de longue durée	"
64724	§32	Allocation d'invalidité temporaire	"
64738	§40	Accidents de service	"
64748	§50	Accidents du travail	1.971
64761	§72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
64712	§75	Congés de naissance ou d'adoption	"
6475	§79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	449.639

Chapitre 33-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
647881	§81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	786
647882	§82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	1.435

Chapitre 33-91

Analyse des crédits par article et paragraphe

Dispositifs et textes

chapitre 33-91 Prestations sociales versées par l'Etat

Récapitulation des prestations tous articles confondus

§	Désignation	Crédits votés
§ 10	Prise en charge des trajets domicile-travail	27.961
§ 21	Allocation d'adoption	3.335
§ 22	Allocation pour jeune enfant	18.753
§ 23	Allocation d'éducation spéciale	"
§ 24	Complément familial	11.560
§ 25	Allocations familiales	135.462
§ 26	Allocation de parent isolé	"
§ 27	Allocation parentale d'éducation	"
§ 28	Allocation de rentrée scolaire	1.232
§ 29	Allocation de soutien familial	1.412
§ 31	Congés de longue durée	"
§ 32	Allocation d'invalidité temporaire	"
§ 40	Accidents de service	"
§ 50	Accidents du travail	10.984
§ 60	Contrôles médicaux obligatoires	"
§ 72	Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM	"
§ 75	Congés de naissance ou d'adoption	"
§ 79	Autres prestations familiales indexées sur le point fonction publique	449.639
§ 81	Autres prestations sociales indexées sur le point fonction publique	3.912
§ 82	Autres prestations sociales non indexées sur le point fonction publique	1.435
Total :		665.685

§10 *Prise en charge des trajets domicile-travail* :
loi n°82-684 du 4 août 1982 modifiée et décret n°82-887 du 18 octobre 1982

§21 *Allocation d'adoption* :
loi n°96-604 du 5 juillet 1996 et circulaire n°6B-02-150 du 21 janvier 2002

§22 *Allocation pour jeune enfant* :
articles L 531-1, L 531-2, R 531-1 à 15, D 531-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§23 *Allocation d'éducation spéciale* :
articles L 541-1 à L 541-3, R 541-1 à R 541-7, D 541-1 et D 541-2 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§24 *Complément familial* :
articles L 522-1 à L 522-2, R 522-1 à R 522-6, D 522-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§25 Allocations familiales :

articles L 521-1 à L 521-3, R 521-1, D 521-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§26 Allocation de parent isolé :

articles L 524-1 à L 524-4, R 524-1 à R 524-13, D 524-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§27 Allocation parentale d'éducation :

articles L 532-1 à L 532-5, R 532-1 à R 532-6, D 532-1 à D 532-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-99 du 15 mars 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§28 Allocation de rentrée scolaire :

décret n°2001-719 du 31 juillet 2001, articles L 543-1, R 543-1 à R 543-7, D 543-1 du code de la sécurité sociale, circulaire 6B-01-481 du 31 juillet 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§29 Allocation de soutien familial :

articles L 523-1 à L 523-3, R 523-1 à R 523-8, D 523-1 du code de la sécurité sociale et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§31 Congé de longue durée :

article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984

§32 Allocation d'invalidité temporaire :

articles L 712 -1, L 712-3, L 712-13 et D 712-13 à D 712-18 du code de la sécurité sociale

§33 Capital-décès :

articles L 712 -1, L 712-3, D 712-19 à D 712-24 du code de la sécurité sociale

§39 Autres risques maladie

§50 Accidents du travail :

décret n°86-83 du 17 janvier 1986

§71 Allocation de présence parentale :

articles L 544-1 à L 544-8, R 544-1 à R 544-3 et D 544-1 à D 544-7 du code de la sécurité sociale, circulaire Budget/Fonction publique n°6B-01-296 et FP/4 n°2013 du 3 octobre 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée.

§72 Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et allocation de garde d'enfant à domicile dans les DOM :

articles L 842-1 à L 842-3, articles L 841-1 à L 841-4, R 841-1, D 841-1 à D 841-5 du code de la sécurité sociale, circulaire n°6B-01-2 du 15 janvier 2001 et circulaire du 21 janvier 2002 précitée

§75 Congés de naissance ou d'adoption :

circulaire n°6B-90 du 25 juillet 1979

§91 Revenu de remplacement du congé de fin d'activité :

loi n°96-1093 du 16 décembre 1996 modifiée en dernier lieu par la loi de finances pour 2002.

Chapitre 33-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		651.905
Modifications des crédits		-132.889
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		519.016
Engagements à l'administration centrale	260.180	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		416.668
Crédit disponible en fin d'exercice		102.348

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		652.759
Modifications des crédits		-135.734
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		517.025
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		419.093
Crédit disponible en fin d'exercice		97.932

Chapitre 33-92 : Autres dépenses d'action sociale

Articles	Crédits
10 Aide aux mères	21.798
20 Colonies de vacances et centres aérés	2.229
30 Cantines	42.373
40 Secours	1.155
50 Sociétés de secours mutuel	22.356
60 Associations	50.309
70 Allocations aux enfants handicapés	30
Total pour le chapitre	140.250

Chapitre 33-92

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Aide aux mères	21.798
6481	§10	Prestation pour la garde de jeunes enfants	20.000
6482	§20	Allocations en faveur des mères de famille admises, avec leurs enfants, dans les établissements de repos	1.798
		Article 20 - Colonies de vacances et centres aérés	2.229
62831	§10	Colonies de vacances et centres aérés	2.229
		Article 30 - Cantines	42.373
62831	§10	Cantines	42.373
		Article 40 - Secours	1.155
6488	§10	Secours	1.155
		Article 50 - Sociétés de secours mutuel	22.356
62823	§10	Sociétés de secours mutuel	22.356
		Article 60 - Associations	50.309
62823	§10	Associations	50.309
		Article 70 - Allocations aux enfants handicapés	30
6484	§10	Allocations aux enfants handicapés	30

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		140.250
Modifications des crédits		2.134
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		142.384
Engagements à l'administration centrale	156.747	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		142.343
Crédit disponible en fin d'exercice		41

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		140.250
Modifications des crédits		2.287
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		142.537
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		138.179
Crédit disponible en fin d'exercice		4.358

Chapitre 34-98 : Moyens de fonctionnement des services

Articles	Crédits
10 Administration centrale	6.032.972
20 Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne	152.449
30 Délégations régionales au tourisme	1.341.551
Total pour le chapitre	7.526.972

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Administration centrale	6.032.972
		Article 11 - Administration générale	3.345.051
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	411.325
	§20	Achats de services et autres dépenses	559.605
	§30	Locaux	1.390.335
	§40	Véhicules	68.602
	§50	Déplacements temporaires	106.714
	§60	Autres déplacements	"
	§90	Informatique et télématique	808.470
		Article 12 - Service des études	2.078.125
6111	§71	Diffusion et travaux d'impression	"
61511	§72	Abonnement et documentation	4.156
6141	§73	Contrats d'études	519.490
21548	§74	Achat de matériel technique et pédagogique	"
6141	§75	Conventions avec d'autres organismes	1.554.479
6141	§76	Contrats d'enquêtes statistiques	"
		Article 13 - Service de l'information, de la promotion et de la communication	609.796
6111	§81	Travaux d'impression et d'édition	311.703
6172	§82	Diffusion	27.000
61511	§83	Abonnement et documentation	25.300
6152	§84	Campagnes publicitaires (cinéma, photos, TV et rédactionnel)	25.400
6152	§85	Accueil (presse et information)	220.393
6152	§86	Participation aux manifestations à caractère touristique (salons et foires)	"
		Article 20 - Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne	152.449
	§10	Matériel, mobilier et fournitures	25.154
	§20	Achats de services et autres dépenses	16.769
	§30	Locaux	29.728
	§40	Véhicules	17.532
	§50	Déplacements temporaires	48.021
	§60	Autres déplacements	"
	§90	Informatique et télématique	15.245

Chapitre 34-98

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 30 - Délégations régionales au tourisme	1.341.551
§10	Matériel, mobilier et fournitures	126.845
§20	Achats de services et autres dépenses	177.085
§30	Locaux	485.596
§40	Véhicules	238.148
§50	Déplacements temporaires	138.058
§60	Autres déplacements	"
§90	Informatique et télématique	175.819

Chapitre 34-98
Analyse des crédits

1) Grille d'analyse du titre III

Valeurs en M€

Exécution n-1	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels(1)	Total
Dépenses immobilières	1,45	0,40	0,02	1,87
- dont locations	1,12	0,26		1,38
- dont agencement	0,14	0,05		0,19
- dont entretien	0,02			0,02
- dont fluides	0,03	0,03	0,01	0,06
- dont nettoyage	0,09	0,05	0,01	0,15
- dont gardiennage	0,06			0,06
- dont impôts				
Matériels, mobiliers, fournitures	0,24	0,15	0,02	0,41
Dépenses logistiques	0,53	0,31	0,03	0,87
Dépenses liées à l'activité	0,18	0,02		0,21
Dépenses spécifiques				
Total	3,85	1,28	0,09	5,21
Effectifs budgétaires *	136	63	11	210
Surface en m ²	3.884	3.014	614	7.512

*Hors Maison de la France

(1) Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne

2) Tableau d'information relatif au parc automobile

Désignation	Administration centrale	Services déconcentrés	Services opérationnels	Total
<i>Véhicules de tourisme et assimilés :</i>				
- puissance fiscale inférieure ou égale à 4CV	1			1
- puissance fiscale supérieure à 4 CV et inférieure ou égale à 7CV	7	26	1	34
- puissance fiscale supérieure à 7CV	1			1

3) Dépenses informatiques de l'année (tous chapitres de fonctionnement confondus) :

Décomposition par nature de la dépense	Achat de matériel (dont Crédit-bail)	Maintenance du matériel	Réseaux de données	Droits d'usage des logiciels et progiciels	Prestations de service	Formation	Fournitures	Aménagement/câblage
Valeur année N	0,27	0,03	0,10	0,05	0,31	0,01	0,04	0,10

Evolution stock/flux	Mesures de continuité	Mesures nouvelles	Total	Nombre d'écrans	dont micros	Nombre de positions de travail à informatiser	Valeur d'achat du patrimoine grand et moyen système	Valeur d'achat du patrimoine équipement de réseaux	Age moyen des micros
Année 2000			0,77	260	260	-			
Année 2001				260	260				

Personnels ayant une activité majoritairement informatique	Nombre catégorie A ou assimilés	Nombre catégorie B	Nombre catégorie C	Somme des rémunérations, indemnités, primes
Année N-1	2	1	3	0,17
Année N	1	2	2	

Chapitre 34-98

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		7.602.750
Modifications des crédits		567.856
<i>dont reports</i>		491.233
<i>dont fonds de concours</i>		69.000
Crédit disponible pour l'exercice		8.170.606
Engagements à l'administration centrale	6.650.667	////
Délégués de crédits	1.198.374	////
Paievements		6.037.406
Crédit disponible en fin d'exercice		2.133.200

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégués (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		7.302.425
Modifications des crédits		2.117.955
<i>dont reports</i>		2.133.200
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		9.420.380
Engagements à l'administration centrale	7.772.303	////
Délégués de crédits	1.262.954	////
Paievements		8.257.525
Crédit disponible en fin d'exercice		1.162.855

Chapitre 37-91 : Frais de justice et réparations civiles

Articles	Crédits
10 Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	15.245
Total pour le chapitre	15.245

Chapitre 37-91

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	15.245
6183	§10	Honoraires d'avocats et d'experts	1.677
6183	§20	Frais de justice et de procédure	1.829
63831	§30	Dommmages-intérêts et indemnités	10.519
6384	§40	Rentes versées à des tiers	1.220

Chapitre 37-91

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		15.245
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		15.245
Engagements à l'administration centrale	17.192	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		17.192
Crédit disponible en fin d'exercice		-1.947

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		15.245
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		15.245
Engagements à l'administration centrale	49.459	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		6.603
Crédit disponible en fin d'exercice		8.642

Chapitre 44-01 : Développement de l'économie touristique

Articles		Crédits
10	Observation économique	381.123
21	Interventions stratégiques	7.975.953
33	Développement territorial du tourisme: contrats de plan Etat-Régions	9.066.341
34	Développement territorial du tourisme: autres opérations	352.174
50	Promotion en France et à l'étranger: G.I.E. Maison de la France	27.365.822
	Total pour le chapitre	45.141.413

Chapitre 44-01

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Observation économique	381.123
62823	§62	Subventions aux associations: Observatoire national du tourisme	381.123
		Article 21 - Interventions stratégiques	7.975.953
62	§10	Actions à caractère économique	3.264.543
62	§20	Valorisation du produit touristique: G.I.P. Agence française de l'ingénierie touristique	1.921.103
62	§30	Actions sociales et soutien au secteur associatif	2.790.307
		Article 33 - Développement territorial du tourisme: contrats de plan Etat-Régions	9.066.341
	§10	Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	3.354.568
	§20	Subventions aux autres administrations publiques	4.034.910
	§30	Subventions versées aux sociétés non financières et entreprises individuelles	1.676.863
		Article 34 - Développement territorial du tourisme: autres opérations	352.174
62	§10	Subventions aux collectivités territoriales et organismes publics locaux	352.174
		Article 50 - Promotion en France et à l'étranger: G.I.E. Maison de la France	27.365.822
62421	§10	Subvention au G.I.E. Maison de la France	13.864.573
62421	§20	Contribution aux actions de promotion à l'étranger	12.512.580
62421	§30	Contribution aux actions de promotion en France	988.669

Chapitre 44-01

Analyse des crédits

Dispositifs et textes

Article 10 : Observation économique

Association loi de 1901, créée en 1991, l'observatoire national du tourisme assure auprès de ses partenaires (publics et privés) la diffusion des données statistiques produites par l'outil d'observation économique de la direction du tourisme et anime le réseau de ses partenaires en vue de répondre à leurs propres besoins en matière de recueil et d'exploitation statistiques.

Article 21 : Interventions stratégiques

◆ § 10 - Actions à caractère économique

Elles concourent d'une part au soutien de l'activité économique dans le secteur du tourisme :

- par le soutien aux entreprises (développement des démarches qualité, aide à la structuration des PME-PMI...) et aux emplois en favorisant l'adaptation des emplois à la demande par des actions concourant à l'insertion professionnelle,
- par la contractualisation avec les structures fédératives et les associations de tourisme autour de conventions d'objectifs pluriannuelles pour valoriser l'offre touristique et la création d'emplois. Les principales fédérations sont : la fédération nationale des offices du tourisme et des syndicats d'initiative (FNOTSI), la fédération nationale services-réservation loisirs-accueil (FNSRLA), la fédération nationale des comités départementaux de tourisme (FNCDT), la fédération nationale des comités régionaux du tourisme (FNCRT) ;
- à la promotion du savoir-faire des entreprises françaises dans le cadre d'accords de coopération bilatérale.

D'autre part, elles financent la réalisation de campagnes de communication.

◆ § 20 – Valorisation du produit touristique : GIP AFIT (Agence française de l'ingénierie touristique)

Textes : Décret n° 93-237 du 22 février 1993 relatif aux GIP constitués pour favoriser des activités de développement ou d'intérêt commun dans le domaine du tourisme. Arrêté du 16 mars 1993 portant approbation de la convention constitutive du GIP AFIT et arrêté du 19 février 1999 renouvelant le GIP pour une durée de six ans.

Dispositif : L'AFIT a pour mission de stimuler l'adaptation de l'offre touristique aux évolutions de la demande et de faciliter la prise en compte des objectifs politiques et sociaux fixés par le Gouvernement. Le GIP est un centre de ressources national à disposition de ses membres : les ministères concernés par le tourisme, des organismes représentatifs des collectivités territoriales, des organismes privés et publics.

Nombre de membres et correspondants en 2001 : 316.

Répartition des interventions par thème en 2001 : tourisme culturel y compris patrimoine militaire : 23,6 % ; tourisme rural : 20,6 % ; tous espaces : 13,1 % ; tourisme littoral : 13 % ; environnement : 6,7 % ; projets : 5,4 % ; tourisme de montagne 5,3 % ; hébergement : 4,9 % ; tourisme urbain : 3,6 % ; commercialisation : 2,7 % ; international : 1,5 %.

◆ § 30 – Actions sociales et soutien au secteur associatif

Textes : Article 140 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Décret n° 93-237 du 22 février 1993 relatif aux GIP constitués pour favoriser des activités de développement ou d'intérêt commun dans le domaine du tourisme. Arrêté du 15 novembre 1999 portant approbation du GIP « Bourse solidarité vacances »

Dispositif : La reconnaissance et la mise en œuvre du droit aux vacances pour tous se traduisent par un programme d'actions prioritaires. L'attribution aux associations de subventions contribue au développement du tourisme pour tous, en particulier les jeunes, les personnes handicapées et les familles à faibles revenus, dans un objectif de mixité sociale.

Le label national d'accessibilité « Tourisme et Handicap », lancé en 2001, doit apporter à la clientèle handicapée une information fiable sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques, et développer l'offre touristique adaptée.

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions, le GIP « Bourse Solidarité Vacances », créé en 1999, fédère près de 300 associations, centres sociaux, collectivités, entreprises de tourisme et de transport. Il a pour mission de mobiliser les moyens en vue de permettre le départ en vacances de personnes et de familles en difficultés, dans les mêmes conditions que tous les vacanciers mais à des prix très bas. En 2002, il permettra à au moins 30 000 personnes défavorisées de partir en vacances.

Article 33 : Contrats de plan Etat-régions

Textes : Circulaire du 31 juillet 1998 du Premier ministre relative aux contrats de plan Etat-régions. Circulaire du 22 octobre 1999 relative aux priorités et modalités de contractualisation dans les domaines du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Circulaire n° 2000-25 du 20 mars 2000 relative à la gestion des crédits contractualisés du secrétariat d'Etat au tourisme.

Dispositif : La dotation des contrats de plan 2000-2006, tous titres confondus, s'élève à 120,13 M€(hors TOM). Vingt deux régions métropolitaines, quatre régions de l'Outre-mer et deux collectivités territoriales de l'Outre-mer ont contractualisé sur les domaines suivants :

- amélioration de la qualité de la commercialisation des hébergements : réhabilitation de l'immobilier de loisirs,
- organisation et mise en œuvre d'un dispositif de mesure stratégique de l'économie touristique,
- adaptation des entreprises du tourisme aux évolutions du marché,
- concrétisation du droit au vacances pour tous,
- renforcement de l'attractivité des territoires fondée sur le développement durable.

S'y ajoutent 16,62 M€ en faveur du financement des volets tourisme des conventions interrégionales de massifs (Alpes, Massif central, Pyrénées, Jura, Vosges). Enfin, le CIADT du 18 mai 2000 a décidé d'abonder cette enveloppe, en affectant 67,08 M€ sur quatre ans, à quinze régions particulièrement touchées par les conséquences des intempéries et de « la marée noire » de décembre 1999, en particulier pour la requalification des hébergements et l'aménagement d'itinéraires de randonnées et loisirs, pédestres et cyclistes.

Au total, les interventions du secrétariat d'Etat au tourisme pour les contrats de plan s'élèveront ainsi à 203,82 M€soit une somme 4,7 fois supérieure à celle de la précédente génération des contrats.

Article 34 : Programmes d'aménagement touristique

Cette ligne finance la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire en matière de tourisme. Elle concerne des opérations décidées au niveau national qui ne sont pas prises en compte dans les contrats de plan et qui font partie notamment de programmes pluriannuels arrêtés en CIADT avec la DATAR.

Article 50 : Promotion à l'étranger : GIE « Maison de la France »

Textes : Ordonnance n° 67-82 du 23 septembre 1967 sur les groupements d'intérêt économique. Contrat constitutif déposé au greffe du tribunal de Paris le 20 mars 1987.

Dispositif : le GIE « Maison de la France », qui dispose de 31 bureaux à l'étranger, assure la promotion de la France à l'étranger en conduisant quatre types d'actions :

- la diffusion d'information sur la France et les destinations touristiques françaises auprès des visiteurs étrangers,
- la réalisation de campagnes de promotion de la France à l'étranger et en France,
- l'observation de l'évolution des marchés étrangers,
- la participation à des opérations de contact entre professionnels français et étrangers.

Chapitre 44-01

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		38.935.479
Modifications des crédits		12.420.869
<i>dont reports</i>		514.601
<i>dont fonds de concours</i>		154.736
Crédit disponible pour l'exercice		51.356.348
Engagements à l'administration centrale	38.846.620	////
Déléguations de crédits	6.288.568	////
Palements		42.885.146
Crédit disponible en fin d'exercice		8.471.202

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		44.733.877
Modifications des crédits		10.113.841
<i>dont reports</i>		8.471.203
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		54.847.718
Engagements à l'administration centrale	34.787.503	////
Déléguations de crédits	10.961.792	////
Palements		43.131.248
Crédit disponible en fin d'exercice		11.716.470

Dépenses en capital

Chapitre 56-01 : Etudes diverses et autres équipements

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Services d'études et d'aménagement touristique	"	"
20	Fonds d'intervention touristique et contrats de plan Etat-Régions	"	"
30	Autres études	"	"
Total pour le chapitre		"	"

Chapitre 56-01

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	547	"	"	547	378	169
1 ^{er} janvier 2002	547	"	"	547	378	169

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	547	378
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	547	378

Chapitre 56-01

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 56-01

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	544	376
Loi de finances pour 2000	"	"
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	544	376
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paievements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	544	376
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	544	376
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	544	376
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paievements	////	"
Crédit disponible en fin d'exercice	544	376
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	544	376
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	544	376

Chapitre 66-03 : Développement territorial du tourisme

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Contrats de plan Etat-Régions	9.910	4.809
20	Programmes d'aménagements touristiques	217	217
30	Programme de consolidation des hébergements de tourisme social	4.140	2.171
Total pour le chapitre		14.267	7.197

Dispositifs, références des textes et indicateurs

Article 10 : Contrats de plan Etat-régions

Textes : Circulaire du 31 juillet 1998 du Premier ministre relative aux contrats de plan Etat-régions. Circulaire du 22 octobre 1999 relative aux priorités et modalités de contractualisation dans les domaines du ministère de l'équipement, des transports et du logement. Circulaire n° 2000-25 du 20 mars 2000 relative à la gestion des crédits contractualisés du secrétariat d'Etat au tourisme.

Dispositif : Cette ligne finance les investissements des CPER. La dotation des contrats de plan 2000-2006, tous titres confondus, s'élève à 120,13 M€ (hors TOM). Vingt deux régions métropolitaines, quatre régions de l'Outre-mer et deux collectivités territoriales de l'Outre-mer ont contractualisé sur les domaines suivants :

- amélioration de la qualité de la commercialisation des hébergements : réhabilitation de l'immobilier de loisirs,
- organisation et mise en œuvre d'un dispositif de mesure stratégique de l'économie touristique,
- adaptation des entreprises du tourisme aux évolutions du marché,
- concrétisation du droit au vacances pour tous,
- renforcement de l'attractivité des territoires fondée sur le développement durable

Article 30 : Programmes de consolidation des hébergements de tourisme

Dispositif : Le CIADT du 9 juillet 2001 a décidé le développement du programme de consolidation des équipements du tourisme social afin de favoriser l'intégration des séjours dans les programmes de lutte contre l'exclusion. La démarche associe l'Etat, les collectivités locales et les partenaires sociaux, et 350 établissements devraient être concernés. Cette action est complétée en zone rurale et en séjour montagne par des crédits du FNADT.

Chapitre 66-03

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	88.366	"	"	88.366	43.199	45.167
1 ^{er} janvier 2002	103.746	"	"	103.746	44.612	59.134

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	88.366	43.199
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-6.577	-6.577
Modifications des crédits en 2001	7.690	793
Annulations	-6.187	-5.305
Loi de finances rectificative	13.877	6.098
Loi de finances pour 2002	14.267	7.197
En compte au 1er janvier 2002	103.746	44.612

Chapitre 66-03

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 66-03

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	590	2.718
Loi de finances pour 2000	11.829	8.276
Modifications des crédits	27.698	18.294
Crédit disponible pour l'exercice	40.117	29.288
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	7.462	/////
Délégations	12.129	/////
Paievements	/////	9.876
Crédit disponible en fin d'exercice	20.526	19.412
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	20.526	19.412
Loi de finances pour 2001	15.173	8.389
Modifications des crédits	7.689	793
Crédit disponible pour l'exercice	43.388	28.594
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	6.094	/////
Délégations	23.035	/////
Paievements	/////	13.912
Crédit disponible en fin d'exercice	14.259	14.682
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	14.259	14.682
Loi de finances pour 2002	14.267	7.197
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	28.526	21.879

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
34-98	10	Crédits d'informatique de l'administration centrale au titre du programme ACCORD	152.449
44-01	21	Interventions stratégiques	714.400
	34	Développement territorial du tourisme	123.500

Récapitulation générale des emplois budgétaires

Evolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2001	Suppressions	Créations	Effectifs au 31-12-2002	Différence entre 2002 et 2001
Titulaires	168	33	34	169	+1
Contractuels	153	28	27	152	-1
Total	321	61	61	321	"

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Chapitre 31-90 Rémunérations des personnels				
Article 21 Administration centrale et inspection générale: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)				
Titulaires				
Inspecteur général adjoint du tourisme	801-1015	657-820	1	036101
Inspecteurs généraux du tourisme	1015-Gr.C	820-Gr.C	5	036102
Totaux pour les titulaires			6	
Contractuels				
Agent contractuel	Gr.C	Gr.C	1	00245B
Agents contractuels de 1ère catégorie	330-580	313-489	4	00576B
Chargé de mission	Gr.A	Gr.A	1	00002B
Chargés de mission de classe exceptionnelle	801-1015	657-820	4	00572B
Chargés de mission de 1ère classe	495-901	426-733	5	00574B
Chargés de mission de 2ème classe	379-780	348-641	11	00575B
Totaux pour les contractuels			26	
Totaux pour l'article 21			32	
Article 22 Administration centrale: personnels titulaires et contractuels (Equipement)				
Titulaires				
Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	259-382	266-351	29	104001
Administrateurs civils de 1ère classe	701-966	581-782	2	006002
Administrateurs civils de 2ème classe	427-750	378-618	2	006001
Administrateurs civils hors classe	801-Gr.B	657-Gr.B	3	006003
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	27	101802
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	4	102303
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	245-343	262-323	9	102301
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	864-966	705-782	1	134701
Attachés d'administration centrale	379-780	348-641	18	134703
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	379-780	348-641	3	133603
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	504-821	433-672	3	134702
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	245-343	262-323	3	010401
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1	0000000012
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	251-364	263-337	3	102701
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	425-612	376-513	1	128901
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	298-544	290-462	7	128903
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	384-579	351-488	2	128902
Totaux pour les titulaires			118	
Contractuels				
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	2	112501
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	9	01432P
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	8	112502
Totaux pour les contractuels			19	
Totaux pour l'article 22			137	

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Article 31 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Tourisme)				
Contractuels				
Agent contractuel de 1ère catégorie	330-580	313-489	1	00576B
Chargé de mission	Gr.B	Gr.B	1	00001B
Chargé de mission	Gr.A	Gr.A	1	00002B
Chargé de mission de 1ère classe	495-901	426-733	1	00574B
Chargés de mission de classe exceptionnelle	801-1015	657-820	3	00572B
Chargés de mission de 2ème classe	379-780	348-641	2	00575B
Totaux pour les contractuels			9	
Totaux pour l'article 31			9	
Article 32 Services déconcentrés: personnels titulaires et contractuels (Equipement)				
Titulaires				
Adjoints administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	259-382	266-351	15	102003
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	245-343	262-323	18	101901
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	427-750	378-618	1	036901
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	379-780	348-641	2	037209
Dessinateur (échelle 4)	259-382	266-351	1	034101
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	593-966	499-782	1	036702
Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	427-750	378-618	2	036601
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	379-750	348-618	4	036704
Technicien supérieur principal de l'équipement	391-593	356-499	1	034909
Totaux pour les titulaires			45	
Contractuels				
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	852-1015	695-820	6	112501
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	379-780	348-641	12	01432P
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	547-901	464-733	6	112502
Totaux pour les contractuels			24	
Totaux pour l'article 32			69	
Article 33 Services déconcentrés: personnels à statut spécifique (Equipement)				
Contractuels				
Personnel à statut spécifique A	-	-	1	00453B
Personnels à statut spécifique B	-	-	3	00454B
Totaux pour les contractuels			4	
Totaux pour l'article 33			4	
Article 40 Bureaux à l'étranger				
Contractuels				
Adjoints, chefs d'agence, attachés et agents techniques supérieurs (catégorie 1B)	-	-	25	00579B
Chefs de groupe (catégorie 1C)	-	-	14	00580B
Représentants généraux (catégorie 1A)	-	-	9	00577B
Représentants, représentants adjoints et agents principaux (catégorie 2A)	-	-	18	00583B

Emplois	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2002	Codes
Secrétaires techniques et secrétaires comptables (catégorie 2C)	-	-	4	00581B
Totaux pour les contractuels			<u>70</u>	
Totaux pour l'article 40			<u>70</u>	
Totaux pour le chapitre 31-90			<u>321</u>	
Effectifs totaux			321	

Récapitulation détaillée des emplois budgétaires par corps

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires
				au 31-12-2002
Titulaires				169
<i>Adjoins administratifs d'administration centrale</i>	1040			29
Adjoins administratifs d'administration centrale (échelle 4)	104001	259-382	266-351	29
<i>Adjoins administratifs des services déconcentrés</i>	1020			15
Adjoins administratifs des services déconcentrés (échelle 4)	102003	259-382	266-351	15
<i>Administrateurs civils</i>	0060			7
Administrateurs civils de 1ère classe	006002	701-966	581-782	2
Administrateurs civils de 2ème classe	006001	427-750	378-618	2
Administrateurs civils hors classe	006003	801-Gr.B	657-Gr.B	3
<i>Agents administratifs de l'administration centrale</i>	1018			27
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	101802	245-343	262-323	27
<i>Agents administratifs des services déconcentrés</i>	1019			18
Agents administratifs de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	101901	245-343	262-323	18
<i>Agents des services techniques de l'administration centrale</i>	1023			13
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	102303	251-364	263-337	4
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	102301	245-343	262-323	9
<i>Architectes et urbanistes de l'Etat</i>	0369			1
Architecte urbaniste de 2ème classe de l'Etat	036901	427-750	378-618	1
<i>Attachés d'administration centrale</i>	1347			22
Attachés d'administration centrale	134703	379-780	348-641	18
Attaché principal d'administration centrale de 1ère classe	134701	864-966	705-782	1
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	134702	504-821	433-672	3
<i>Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques</i>	1336			3
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	133603	379-780	348-641	3
<i>Conducteurs d'automobile</i>	0104			3
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	010401	245-343	262-323	3
<i>Dessinateurs du service de l'équipement</i>	0341			1
Dessinateur (échelle 4)	034101	259-382	266-351	1
<i>Ingénieurs des ponts et chaussées</i>	0366			2
Ingénieurs des ponts et chaussées de 2ème classe	036601	427-750	378-618	2
<i>Ingénieurs des travaux publics de l'Etat</i>	0367			5
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	036704	379-750	348-618	4
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	036702	593-966	499-782	1
<i>Inspection générale du tourisme</i>	0361			6
Inspecteur général adjoint du tourisme	036101	801-1015	657-820	1
Inspecteurs généraux du tourisme	036102	1015-Gr.C	820-Gr.C	5
<i>Ouvriers professionnels de l'administration centrale</i>	1027			3
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	102701	251-364	263-337	3
<i>Personnel administratif supérieur des services déconcentrés de l'équipement, du logement, des transports et de la mer</i>	0372			2
Attachés administratifs des services déconcentrés de l'équipement	037209	379-780	348-641	2

Emplois	Codes	Indices bruts	Indices majorés	Effectifs budgétaires au 31-12-2002
<i>Secrétaires administratifs d'administration centrale</i>	1289			10
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administration centrale	128901	425-612	376-513	1
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	128903	298-544	290-462	7
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	128902	384-579	351-488	2
<i>Techniciens des travaux publics de l'Etat</i>	0349			1
Technicien supérieur principal de l'équipement	034909	391-593	356-499	1
<i>Emplois fonctionnels</i>				1
Directeur d'administration centrale	000000012	Gr.C-Gr.E	Gr.C-Gr.E	1
Contractuels				152
<i>Agents contractuels du règlement intérieur national</i>	1125			22
Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	112501	852-1015	695-820	8
Agents contractuels du règlement intérieur national hors catégorie	112502	547-901	464-733	14
<i>Autres emplois</i>				130
Adjoints, chefs d'agence, attachés et agents techniques supérieurs (catégorie 1B)	00579B	-	-	25
Agent contractuel	00245B	Gr.C	Gr.C	1
Agents contractuels de 1ère catégorie	00576B	330-580	313-489	5
Agents contractuels du règlement intérieur national de 1ère catégorie	01432P	379-780	348-641	21
Chargé de mission	00001B	Gr.B	Gr.B	1
Chargés de mission	00002B	Gr.A	Gr.A	2
Chargés de mission de classe exceptionnelle	00572B	801-1015	657-820	7
Chargés de mission de 1ère classe	00574B	495-901	426-733	6
Chargés de mission de 2ème classe	00575B	379-780	348-641	13
Chefs de groupe (catégorie 1C)	00580B	-	-	14
Personnel à statut spécifique A	00453B	-	-	1
Personnels à statut spécifique B	00454B	-	-	3
Représentants généraux (catégorie 1A)	00577B	-	-	9
Représentants, représentants adjoints et agents principaux (catégorie 2A)	00583B	-	-	18
Secrétaires techniques et secrétaires comptables (catégorie 2C)	00581B	-	-	4

Présentation économique des dépenses

Récapitulation générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 25 mars 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	336.140
Matières premières, produits semi-ouvrés, produits finis	65.204
Fournitures non stockables	270.936
Prestations externes	7.151.841
Sous-traitance (services)	738.822
Locations et redevances de crédit-bail	1.592.458
Entretien et réparations	100.932
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	637.205
Documentation, publicité, relations publiques	394.942
Transports et déplacements	426.977
Frais de poste et télécommunications	568.275
Divers	2.692.232
Subventions	57.181.461
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	34.612.406
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	16.578.909
Subventions aux autres administrations publiques	5.497.217
Subventions aux ménages et aux associations	492.928
Assistance et opérations diverses de répartition	8.213
Aide sociale	2.354
Opérations diverses	5.859
Charges de personnel	8.086.332
Rémunérations principales	3.152.033
Primes et indemnités versées aux personnels civils (hors remboursement sur pièces justificatives)	481.631
Autres charges connexes au traitement	3.290.936
Cotisations sociales part de l'Etat	753.714
Prestations sociales obligatoires	408.018
Impôts et autres charges de gestion courante	31.887
Impôts et taxes et versements assimilés	31.887
Immobilisations	668.079
Immobilisations incorporelles	63.975
Matériel technique	3.925
Matériel de transport	55.597
Matériel informatique et télématique	240.398
Autres immobilisations corporelles	304.185
Total :	73.463.953

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
1ère partie - Personnel.						
Rémunérations d'activité						
31-02	Indemnités et allocations diverses	629.975	741.064	749.852	926.277	1.020.505
31-90	Rémunérations des personnels	9.933.917 (322)	10.227.851 (322)	10.292.641 (321)	10.374.070 (321)	11.190.531 (321)
31-96	Autres rémunérations	278.290 (1)	278.919 (1)	255.603	255.603	255.603
Totaux pour la 1ère partie :						
	CP	10.842.182	11.247.834	11.298.096	11.555.950	12.466.639
	Effectifs	(323)	(323)	(321)	(321)	(321)
3ème partie - Personnel en activité et en retraite. Charges sociales						
33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat	1.219.434	1.263.193	1.268.857	1.490.668	1.536.501
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat	647.910	649.748	651.905	652.759	665.685
33-92	Autres dépenses d'action sociale <i>Libellé modifié en 2001</i>	137.353	137.353	140.250	140.250	140.250
Totaux pour la 3ème partie :						
	CP	2.004.697	2.050.294	2.061.012	2.283.677	2.342.436
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-05	Etudes <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-15	Moyens d'action de l'administration sur le territoire français <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-95	Dépenses d'informatique et de télématique <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	"	"	"	"	"
34-97	Moyens de fonctionnement des services centraux <i>Chapitre créé en 1998, supprimé en 2000</i>	4.966.789	4.878.369	"	"	"

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
34-98	Moyens de fonctionnement des services <i>Chapitre créé en 1998, Libellé modifié en 2000</i>	1.067.143	1.143.368	7.602.750	7.302.425	7.526.972
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	6.033.932	6.021.737	7.602.750	7.302.425	7.526.972
	7ème partie - Dépenses diverses					
37-91	Frais de justice et réparations civiles	22.867	15.245	15.245	15.245	15.245
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	22.867	15.245	15.245	15.245	15.245
	Totaux pour le titre III :					
	CP	18.903.678	19.335.110	20.977.103	21.157.297	22.351.292
	Effectifs	(323)	(323)	(321)	(321)	(321)
	TITRE IV - Interventions publiques					
	4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions					
44-01	Développement de l'économie touristique	27.960.623	33.805.570	38.935.479	44.733.877	45.141.413
	Totaux pour la 4ème partie :					
	CP	27.960.623	33.805.570	38.935.479	44.733.877	45.141.413
	Totaux pour le titre IV :					
	CP	27.960.623	33.805.570	38.935.479	44.733.877	45.141.413
	Totaux pour les dépenses ordinaires					
	CP	46.864.301	53.140.680	59.912.582	65.891.174	67.492.705
	Effectifs	(323)	(323)	(321)	(321)	(321)
	DÉPENSES EN CAPITAL					
	TITRE V - Investissements exécutés par l'État					
	6ème partie - Equipement culturel et social					
56-01	Etudes diverses et autres équipements <i>Libellé modifié en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
56-02	Fonds d'intervention touristique et contrats de plan Etat- Régions <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
	7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-90	Equipements administratifs <i>Chapitre supprimé en 1998</i>	" (")	" (")	" (")	" (")	" (")
	Totaux pour la 7ème partie :					
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
	Totaux pour le titre V :					
	CP	"	"	"	"	"
	AP	(")	(")	(")	(")	(")
	TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
	6ème partie - Equipement culturel et social					
66-03	Développement territorial du tourisme	6.048.000 (7.725.000)	6.804.000 (9.014.000)	8.276.000 (11.829.000)	8.389.000 (15.173.000)	7.197.000 (14.267.000)
	Totaux pour la 6ème partie :					
	CP	6.048.000	6.804.000	8.276.000	8.389.000	7.197.000
	AP	(7.725.000)	(9.014.000)	(11.829.000)	(15.173.000)	(14.267.000)
	Totaux pour le titre VI :					
	CP	6.048.000	6.804.000	8.276.000	8.389.000	7.197.000
	AP	(7.725.000)	(9.014.000)	(11.829.000)	(15.173.000)	(14.267.000)
	Totaux pour les dépenses en capital					
	CP	6.048.000	6.804.000	8.276.000	8.389.000	7.197.000
	AP	(7.725.000)	(9.014.000)	(11.829.000)	(15.173.000)	(14.267.000)
	Totaux généraux :					
	CP	52.912.301	59.944.680	68.188.582	74.280.174	74.689.705
	AP	(7.725.000)	(9.014.000)	(11.829.000)	(15.173.000)	(14.267.000)
	Effectifs	(323)	(323)	(321)	(321)	(321)